



DIOCESE OF PEMBROKE
284 TRAFALGAR ROAD
PEMBROKE, ONTARIO K8A 5A8

MGR MICHAEL BREHL, C.Ss.R.
Par la grâce de Dieu et du Siège apostolique

ÉVÊQUE DE PEMBROKE

**DÉCRET DE FUSION DE LA PAROISSE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, À
ASTORVILLE (ONTARIO),
AVEC LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR, À CORBEIL (ONTARIO)**

Les changements dans les pratiques spirituelles des fidèles, la diminution du nombre de membres du clergé et de personnes consacrées, les changements démographiques au sein de notre diocèse, ainsi que les préoccupations d'ordre temporel ont eu une incidence sur les moyens par lesquels l'Évangile de Jésus Christ a été proclamé dans le diocèse de Pembroke.

Dans le but d'évangéliser plus efficacement les fidèles de Saint-Thomas-d'Aquin, à Astorville, ainsi que d'administrer plus efficacement les biens temporels des fidèles, les réalités pastorales actuelles indiquent la nécessité de supprimer la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin et de la fusionner avec la paroisse voisine du Sacré-Cœur, à Corbeil, en Ontario.

Une juste cause a été établie pour cette décision en raison de la convergence de graves réalités : la diminution notable de la population catholique dans la paroisse ; le manque de clergé adéquat ; la détérioration de l'édifice de l'église (traitée dans le cadre d'un décret distinct) ; et l'assurance que la fusion avec la paroisse voisine Sacré-Cœur, à Corbeil, en Ontario, ne portera pas atteinte au bien des âmes et à l'accès à la vie sacramentelle de l'Église.

Conformément aux dispositions du Droit canonique (canon 515, § 2), le Conseil presbytéral a été consulté le 30 mars 2026, et après avoir pris connaissance des motifs justifiant la fusion proposée, ses membres ont exprimé leur soutien à cette initiative. De plus, après avoir consulté le doyen, le curé, le diacre et d'autres fidèles des paroisses concernées lors d'une réunion publique le 15 avril 2026, moi, l'évêque de Pembroke soussigné, déclare et décrète par la présente que la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, à Astorville, sera fusionnée avec la paroisse Sacré-Cœur, à Corbeil, en Ontario.

- Les limites territoriales de la paroisse engloberont l'ensemble du territoire qui, jusqu'à présent, constituait les territoires de Saint-Thomas-d'Aquin et de la paroisse Sacré-Cœur.

- Tous les actifs et obligations appartenant actuellement à la paroisse susmentionnée sont, par cette fusion canonique, transférés à la paroisse Sacré-Cœur, à Corbeil, en Ontario.

Cette fusion prendra effet le 24 mai 2026, dimanche de Pentecôte, date à laquelle la personne morale publique de la Paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, Astorville, sera fusionnée avec la Paroisse Sacré-Cœur, Corbeil. Un recours peut être formé conformément aux normes des canons 1732 à 1739 du Code de droit canonique de 1983.

Fait à la curie du diocèse de Pembroke, le 7 mai de l'année de Notre Seigneur deux mille vingt-six.

+ Michael Brehl, C.S.R.

✠Michael Brehl, C.Ss.R.
Évêque de Pembroke

Georges Ryan-Holby
Chancelier

